



Responsabilité d'une entreprise rachetée

Par **titi83**, le **09/09/2008** à **14:14**

Bonjour, voilà ma question : Mon entreprise pose des menuiseries alu que nous commandons à des entreprises fabricantes,

J'ai un soucis sur des vitrages de plusieurs menuiseries, ces vitrages ont été commandés par l'entreprise chez qui nous nous servions à un fournisseur de vitrage que nous ne connaissons pas.

mon problème est que cette entreprise (chez qui nous nous servions) a été rachetée, elle porte le même nom qu'avant, à le même n° de tél., à la même activité...et me répond que notre problème ne les concerne pas, étant donné que c'est avec les anciens proprio que nous avons traité et non avec eux....

Que puis-je faire ? ont-ils raison ? car notre cliente chez qui nous avons posé les chassis nous menace de nous mettre en justice.

Merci de votre réponse